

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du **18 AVR. 2019**

portant nomination des membres du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps d'adjoint technique des administrations de l'État principal de 2^{ème} classe, branche d'activité « métiers d'art », spécialité « fontainier d'art » du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2019

Le ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 1er août 2002 modifié portant création du certificat d'aptitude professionnelle « installateur sanitaire » ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2007 modifié fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2007 modifié relatif aux conditions générales d'organisation des concours de recrutement d'adjoints techniques des administrations de l'État ainsi que la nature et au programme des épreuves par spécialités ;

Vu l'arrêté du 6 février 2013 modifié relatif à la création de la spécialité « tailleur de pierre » du certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance ;

Vu l'arrêté du 4 mars 2019 autorisant, au titre de l'année 2019, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps d'adjoint technique des administrations de l'État principal de 2^{ème} classe, branche d'activité « métiers d'art », du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Jehanne LAZAJ, conservatrice en chef du patrimoine, musée et domaine national du château de Fontainebleau, est désignée en qualité de présidente du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps d'adjoint technique des administrations de l'État, principal de 2^{ème} classe, branche d'activité « métiers d'art », spécialité « fontainier d'art » du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2019.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Jean-Pierre BIANCHIN, technicien d'art de classe normale, métiers des minéraux et métaux, spécialité « fontainier d'art », adjoint au chef du service des fontaines, direction du patrimoine et des jardins, château, musée et domaine national de Versailles ;
- Monsieur Gilles BULTEZ, chef du service des fontaines, direction du patrimoine et des jardins, château, musée et domaine national de Versailles ;
- Madame Agnès PRÉVOST, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « minéraux et métaux », responsable de l'atelier de restauration et moulage de sceaux, Archives nationales, site de Paris.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Madame Agnès PRÉVOST, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « minéraux et métaux », responsable de l'atelier de restauration et moulage de sceaux, Archives nationales, site de Paris.

Article 3

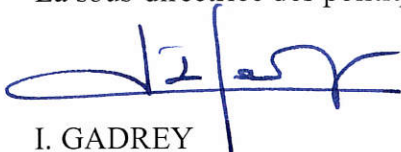
Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **18 AVR. 2019**

Le ministre de la culture,

Pour le ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



I. GADREY